



Strasbourg, le 3 juin 2026

CDL-PL-OJ(2026)002ann

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

147e SESSION PLÉNIÈRE
VENISE

Scuola Grande San Giovanni Evangelista

Vendredi 12 juin 2026 (09h30-17h00)

Samedi 13 juin 2026 (09h30-12h30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Vendredi 12 juin 2026

09h30 - 11h00 *Adoption de l'ordre du jour*
Communications
Coopération
Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques
Missions d'observation électorale

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication de la Présidente

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2026\)026](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 11 juin 2026.

4. Communication du Secrétariat

Le Secrétaire de la Commission fournira des informations sur la session.

5. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec un représentant des Délégués des Ministres.

6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la coopération avec l'Assemblée.

Les missions d'observation électorale s'inscrivent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir point 10).

7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la coopération avec le Congrès.

8. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (11 juin 2026)

Le Président du Conseil des élections démocratiques informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 11 juin 2026.

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits Humains et de l'Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi relatif « au financement des partis politiques » de l'Albanie ; l'avis urgent sur la compatibilité avec les normes internationales de la question référendaire sur les négociations d'adhésion à l'UE de l'Islande ; et le projet de compilation des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les partis politiques sont traités respectivement aux points 11, 17 et 18.

L'ordre du jour annoté du CED (CDE-OJ(2026)002ann)

9. Échange de vues avec la Regione del Veneto

La Commission est invitée à procéder à un échange de vues avec un représentant de la Regione del Veneto.

10. Missions d'observation électorale

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseillère juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- Hongrie, élections législatives, 12 avril 2026 ;
- Bulgarie, élections législatives anticipées, 19 avril 2026 ;
- Arménie, élections législatives, 7 juin 2026.

11h00-11h30

Pause-café

11h30-12h30

Avis concernant des États

11. Albanie

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits Humains et de l'Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi relatif « au financement des partis politiques »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Albanie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint (CDL(2026)021) (MJ/mg) sur le projet de loi relatif « au financement des partis politiques » ([CDL-REF\(2026\)015](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, M. Kask, M. Zagorc, M. Doublet (expert de la DGI) et Mme Ștefan (experte de la DGI). Cet avis a été demandé par le président du Parlement albanais le 27 avril 2026. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 11 juin 2026.

Cet avis a été préparé dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts (ECM), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

12. République de Moldova

1. *Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les modifications apportées aux lois n° 65/2023 et n° 252/2023 relatives à la nomination aux commissions d'évaluation des magistrats et des procureurs*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2026\)017](#)) (VD/GR/ak) sur les modifications apportées aux lois n° 65/2023 et n° 252/2023 relatives à la nomination aux commissions d'évaluation des magistrats et des procureurs ([CDL-REF\(2026\)006](#)), élaboré sur la base des observations de Mme Betetto, M. Gaspar, M. Grabenwarter et Mme Bachmaier Winter (experte de la DGI). Le présent avis a été demandé par le Président du Parlement de la République de Moldova le 11 mars 2026.

Cet avis a été préparé dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide (QRM) du Partenariat pour une bonne gouvernance, un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

2. *Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de modifications législatives relatives aux contrôles d'intégrité et à l'évaluation des juges*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe (CDL(2026)025) (TP/TSM/jk) sur le projet de modifications législatives relatives aux contrôles d'intégrité et à l'évaluation des juges ([CDL-REF\(2026\)017](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Betetto, Mme Deskoska, M. Langášek et M. Sessa (expert de la DGI). Le présent avis a été demandé par le ministre de la Justice de la République de Moldova le 5 mai 2026. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, l'État de droit et les institutions démocratiques examineront ce projet d'avis conjoint lors de leur réunion conjointe du 11 juin 2026.

Cet avis a été préparé dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide (QRM) du Partenariat pour une bonne gouvernance, un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

12h30-14h00	Pause déjeuner
14h00-17h00	Avis concernant des États

13. Serbie

1. *Avis urgent et projet d'avis sur les suites données sur les amendements du 28 janvier 2026 aux lois régissant le pouvoir judiciaire et le ministère public*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec des représentants de la Serbie. à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2026\)007](#)) (TP/SL/isp/as) sur les amendements du 28 janvier 2026 aux Lois régissant le pouvoir judiciaire et le ministère public ([CDL-REF\(2026\)007](#) et [CDL-REF\(2026\)009](#)), et à adopter le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2026\)023](#)) (TP/SL/isp) à l'avis urgent sur les amendements du 28 janvier 2026 aux lois régissant le

pouvoir judiciaire et le ministère public ([CDL-REF\(2026\)019](#)) rédigé sur la base des observations de M. Gaspar, M. Monteagudo Valdez, M. Ojanen et M. Pinelli. Les présents avis ont été demandés par la présidente de l'Assemblée nationale de Serbie le 10 février 2026. L'avis urgent a été rendu le 24 avril 2026 conformément à l'article 14a du Règlement intérieur et au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)). Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, l'État de droit et les institutions démocratiques prendront note de l'avis urgent et examineront le projet d'avis sur les suites données lors de leur réunion conjointe du 11 juin 2026.

Cet avis urgent et cet avis sur les suites données ont été préparés dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts (ECM), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

2. *Projet d'avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur l'Académie judiciaire*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Serbie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2026\)018](#)) (CSK/ARP/ip) sur les amendements supplémentaires au projet de loi sur l'Académie judiciaire de Serbie ([CDL-REF\(2026\)010](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Kiener, Mme Suchocka (présidente honoraire) et M. Tuori (président honoraire). Cet avis a été demandé par le ministre de la Justice de la Serbie le 13 février 2026.

Cet avis a été préparé dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts (ECM), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

14. **Monténégro**

Projet d'avis sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi sur le gouvernement

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis sur les suites données (CDL(2026)022) (KG/TSM/es) sur le projet de loi sur le gouvernement ([CDL-REF\(2026\)018](#)), rédigé sur la base des observations de M. Séners, M. Vardanyan et M. Newman (expert). Cet avis a été demandé par le ministre de l'Administration publique du Monténégro le 6 mai 2026.

Cet avis sur les suites données a été préparé dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts (ECM), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

18h30
19h30

Visite de l'Oratorio dei Crociferi, Campo dei Gesuiti, 4904, Venise
Dîner officiel au Combo, Campo dei Gesuiti, 4878, Venise

Samedi 13 juin 2026

09h30-11h00

*Avis concernant des États***15. Lituanie**

Avis urgent sur les suites données à l'avis sur le projet d'amendements et les amendements adoptés à la loi sur la Radio-télévision nationale de Lituanie (projet de loi n° XVP-1247(2))

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec des représentants de la Lituanie et à entériner l'avis urgent sur les suites données ([CDL-PI\(2026\)008](#)) (ML/ARP/ng) à l'avis sur le projet d'amendements et les amendements adoptés à la loi sur la Radio-télévision nationale de Lituanie (projet de loi n° XVP-1247(2)) ([CDL-REF\(2026\)008rev](#) et [CDL-REF\(2026\)016](#)), rédigé sur la base des observations de M. Grabenwarter, M. Kaye, Mme Matheson Mestad et Mme Kerševan (experte). Le présent avis urgent a été demandé par la directrice générale de la Radio et Télévision nationale lituanienne le 3 mars 2026, et complété par une nouvelle demande le 7 avril 2026. Il a été rendu le 6 mai 2026 conformément à l'article 14a du Règlement intérieur et au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

16. Pologne

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits Humains et de l'Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi « sur le rétablissement du droit à un procès équitable et à l'examen d'affaires sans retard injustifié », proposé par le Président de la République

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec des représentants de la Pologne et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2026\)020](#)) (TP/BSB/MLN/as/tp) sur le projet de loi « sur le rétablissement du droit à un procès équitable et à l'examen d'affaires sans retard injustifié », proposé par le Président de la République ([CDL-REF\(2026\)012](#) et [CDL-REF\(2026\)013](#)), élaboré sur la base des observations de M. Barrett, M. Kuijer, Mme Nussberger, M. Tuori (président honoraire) et M. Reissner (expert de la DGI). Le présent avis a été demandé par le Président de la Diète de Pologne le 2 mars 2026. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, l'État de droit et les institutions démocratiques examineront ce projet d'avis conjoint lors de leur réunion conjointe du 11 juin 2026.

11h00-11h30

Pause-café

11h30-12h30

*Avis concernant des États**Compilations**Rapport de la réunion des sous-commissions**Informations sur les conférences et les séminaires**Questions générales***17. Islande**

Avis urgent sur la compatibilité avec les normes internationales de la question référendaire sur les négociations d'adhésion à l'UE

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2026\)006](#)) (SGM/SK/mg) sur la compatibilité avec les normes internationales de la question référendaire sur les négociations d'adhésion à l'UE, rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, Mme Jametti Greiner et M. Kask. Cet avis urgent a été demandé par le président de la commission des affaires étrangères du Parlement islandais le 27 mars 2026. Il a été rendu le 22 avril 2026 conformément à l'article 14a du Règlement intérieur et au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)). Le Conseil des élections démocratiques prendra note de cet avis urgent lors de sa réunion du 11 juin 2026.

18. Compilations des avis et rapports de la Commission de Venise

La Commission sera invitée à entériner :

- Compilation mise à jour (CDL(2026)003) des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les partis politiques (ARP/SK/tp).

19. Rapport de la réunion des sous-commissions sur le pouvoir judiciaire, l'État de droit et les institutions démocratiques (11 juin 2026)

Le président de la réunion pourrait informer la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 11 juin 2026.

L'ordre du jour annoté ([CDL-OJ\(2026\)003](#))

20. Informations sur les conférences et les séminaires

La Commission sera informée des résultats et conclusions des conférences et séminaires passés et des prochains événements (CDL(2026)027).

21. Questions diverses

22. Dates des prochaines sessions

148e session plénière	9-10 octobre 2026
149e session plénière	11-12 décembre 2026
150e session plénière	11-13 mars 2027
151e session plénière	17-19 juin 2027
152e session plénière	7-9 octobre 2027
153e session plénière	9-11 décembre 2027

Veillez noter que les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille de la session plénière.